



**DIRECTION ACCUEIL PATIENTS  
SITES ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS**

**Jacques FRANCOIS**, Directeur  
☎ 05.49.44.45.08  
E-mail : j.francois@chu-poitiers.fr  
Affaire suivie par : **Nadège LOUIS**,  
Chargée des Relations avec les Usagers  
☎ 05.49.44.42.78  
E-mail : n.louis@chu-poitiers.fr  
Réf : NL/KB N°2008/026

**Monsieur Jérôme GAUDINAT**  
16, rue Théophraste Renaudot  
86000 POITIERS

Poitiers, le 6 juin 2008

Monsieur,

Je fais suite à notre rencontre du 30 avril dernier à la Direction des Relations avec les Usagers, en présence de Monsieur le Professeur BARRAINE, Médecin médiateur de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge, Madame DUPUIS, Médiateur non médical, Monsieur MARTIN, Directeur des Activités de Soins, Madame LOUIS, Chargée des relations avec les usagers et Monsieur CHABUTEAU, votre auxiliaire de vie.

Les échanges ont porté sur vos prises en charge au Centre Hospitalier Universitaire, en l'absence d'aide à votre domicile, sans motif médical précis ou prescription du médecin référent, et vos doléances pour votre hospitalisation des 15 et 16 février 2008.

Je ne peux que vous confirmer, compte tenu des courriers échangés entre Madame la Directrice de la CPAM, Monsieur le Président du Conseil Général et Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire que toute future hospitalisation ne relevant pas d'une urgence ou prescription médicale, fera l'objet d'une facturation qui vous sera personnellement adressée.

La seconde partie de cet entretien concernait donc votre courrier du 18 février dernier. Il est à retenir que si le matelas anti-escarres mis à votre disposition n'était pas identique à votre matelas personnel, les soins de prévention ont toutefois été assurés par l'équipe soignante, répondant ainsi à une prise en charge globale personnalisée et de qualité. Il vous a été précisé que les cadres de santé ont été spécialement informés de la disponibilité de matériels adaptés aux patients dont la mobilité est réduite.

Je ne sous-estime pas les difficultés rencontrées par les personnes handicapées, et vous assure qu'elles seront évoquées lors d'une prochaine rencontre avec les responsables de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne.

Je souhaite vivement que cet entretien ait répondu à vos attentes, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général,  
Le Directeur des Sites  
et des Relations avec les Usagers

Jacques FRANCOIS